



MAIRIE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ
(81360)
Tél. : 05.63.75.14.18
Fax : 05.63.75.18.11

REÇU - 6 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 081-218101822-20260219-TBLAVT2026-AI

ARRETE
Portant tableau annuel d'avancement
au grade d' Adjoint Technique principal 2^{ème} classe
au titre de l'année 2026

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,
Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu l'arrêté en date du 10 mars portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1 : ARRETE

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2026 ,le tableau annuel d'avancement au grade

D'Adjoint Technique 2^{ème} classe. est fixé comme suit

Nom et Prénom Numéro d'ordre (2)	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 – HENRY Julien		1.....	 Adjoint Technique	 01-07-26 Adj. Technique principal 2ème classe....
Part respective de femmes et d'hommes				
- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :				
..... femmes (soit %) et de ...1... homme (soit %)				
- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de				
femme (soit ... %) et de ...1. homme (soit %)				

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 081-218101822-20260219-TBLAVT2026-AI

ARTICLE 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui s

- publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,

Fait à Montredon-Labessonnié, le 19 février 2026

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le 17/02/2026

Signature de l'agent,
HENRY Julien